Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 087-218716603-20261005-202641-DE

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/41 EN DATE DU 05/10/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 02
Votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 5 octobre 2026, à 19h, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. JOUHANNEAU.

M. PETILLON a donné procuration à M. DELOMENIE et M BORDAS à M. LAVALADE

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

ENCART PUBLICITAIRE : DEMANDE DE PARTICIPATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de demander une participation financière aux entreprises et commerçants, en contrepartie d'une parution publicitaire dans le bulletin municipal et dit que les tarifs sont fixés selon leurs dimensions :

- pour un format 90 x 50 mm = 75 € TTC

Un titre de recette sera émis au nom de l'entreprise et la somme sera imputée à l'article 75888 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance
Céline VIROULET GERLOT